

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 21  
o Pour : 21  
o Contre : 0  
o Abstention : 0  
o Blanc : 0  
o Nul : 0

Date de convocation :  
Le 6 février 2024  
  
Date d'affichage :  
Le 6 février 2024

DELIBERATION N° :  
DC/2024-02-12/06  
  
OBJET DE LA SEANCE :  
Approbation CFU 2023  
  
Budget annexe  
« zones d'activités »

**AR Prefecture**

043-244300307-20240212-DC2024021206-DE  
Reçu le 19/02/2024

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Riotord (salle polyvalente),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.  
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2023 du budget annexe « zones d'activités » :

- Budget annexe « zones d'activités » ;
  - Dépenses de fonctionnement : 933 674.37 €
  - Recettes de fonctionnement : 933 674.37 €
  - Dépenses d'investissement : 587 590.87 €
  - Recettes d'investissement : 587 590.87 €

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2023 du budget annexe « zones d'activités ».

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2023 du budget annexe « zones d'activités » de la Communauté de Communes,

Vu le montant nul des restes à réaliser 2023 pour le budget annexe « zones d'activités » à reporter sur le budget primitif 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2023 du budget annexe « zones d'activités » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY  
Vice-Président,

Guy PEYRARD  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20240212-DC2024021206-DE  
Reçu le 19/02/2024

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*